TOULOUSE
transports urbains

la cgt

Régie Tisséo

www.cgt-tu-toulouse.fr

URGENCE !

MISE EN SÉCURITÉ



NOTRE SÉCURITÉ AVANT TOUT !

Au vu des événements et des actions de mobilisation de la jeunesse dans le cadre du mouvement lycéen, **la CGT interpelle l'ensemble des salariés.**

Aucune et aucun d'entre nous ne doit s'exposer à une situation dangereuse dans le cadre de sa mission.
Les situations peuvent évoluer et dégénérer très rapidement. **Votre sécurité doit rester la priorité.**

La CGT rappelle également à la Direction ses obligations en matière de protection de la santé et de la sécurité des salariés.
Conformément aux articles L.4121-1 et L.4121-2 du Code du travail, l'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des salariés, évaluer les risques et mettre en place une organisation et des moyens adaptés.

LA DIRECTION DOIT ANTICIPER, PAS ATTENDRE L'INCIDENT !

LA DIRECTION DOIT ANTICIPER, PAS ATTENDRE L'INCIDENT

Au regard des événements en cours, la Direction doit anticiper les risques auxquels les salariés peuvent être exposés sur le terrain.
Elle ne peut pas attendre qu'une situation dégénère ou qu'un salarié soit directement mis en danger pour prendre les mesures nécessaires.

Lorsque des tensions, rassemblements, blocages ou incidents sont connus ou prévisibles, l'organisation du travail et de l'exploitation doit être adaptée en conséquence afin de ne pas exposer inutilement les salariés.

DROIT DE RETRAIT

Nous rappelons également que **l'article L.4131-1 du Code du travail prévoit qu'un salarié peut alerter immédiatement son employeur et se retirer d'une situation de travail lorsqu'il a un motif raisonnable de penser qu'elle présente un danger grave et imminent pour sa vie ou sa santé.**

La CGT demande à chaque salarié d'informer les élus et militants CGT après chaque incident, même lorsqu'il peut paraître mineur.
Ces remontées sont essentielles : les situations peuvent évoluer très rapidement et permettent également d'alerter la Direction sur les risques constatés.

EXEMPLE

Je me sens en danger pour ma vie et ma santé, je préviens la régulation, je me retire de cette situation et je reste à disposition dans l'entreprise.

NE PRENEZ AUCUN RISQUE INUTILE.
VOTRE SÉCURITÉ AVANT TOUT.

La CGT restera particulièrement vigilante sur l'anticipation des risques par la Direction et sur le respect de son obligation de sécurité envers l'ensemble des salariés.